

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par  
Mme Nachury

-----

**ARTICLE 28 TER**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux »

les mots :

« jusqu'à l'élection du conseil de métropole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.